

MAIRIE DE LA CHAPELLE AUX BROCS - 19360

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 FEVRIER 2019

Délibération n° 7/2019

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil dix-neuf, le quinze février, à vingt heures-trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BERIL, Maire. Date de convocation : 5 février 2019. Présents : Michel BERIL, Serge ISCHARD, Serge DEZETTE, Sylvie VILLEBONNET, Jacques FARGES, Yves VIGIER, Elodie BROSSARD. Absents : Laurent PUYDEBOIS, Philippe MERCIER, Ana-Maria BAPTISTA, Christian DEMANNEVILLE. Procurations : Secrétaire de séance : Sylvie VILLEBONNET.
En exercice	11	
Présents	7	
Votants	6	
Pour	6	
Contre	0	
Abstentions	0	

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018

Résumé du compte administratif de l'année 2018 présenté au Conseil Municipal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		110 403,72	41 034,36		41 034,36	110 403,72
Opérations de l'exercice	167 605,26	239 376,52	122 980,11	125 042,06	290 585,37	364 418,58
TOTAUX	167 605,26	349 780,24	164 014,47	125 042,06	331 619,73	474 822,30
Résultats de clôture		182 174,98	38 972,41			143 202,57
Restes à réaliser			19 855,54		19 855,54	
TOTAUX CUMULES	167 605,26	349 780,24	183 870,01	125 042,06	351 475,27	474 822,30
RESULTATS DEFINITIFS		182 174,98	58 827,95			123 347,03

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
- approuve le compte administratif de la Commune.

Monsieur le maire s'est retiré au moment du vote.

Pour copie conforme, en mairie le 15 février 2019
Le Maire : Michel BERIL

Certifiée exécutoire suite à sa transmission
À la Sous-préfecture le : 18 /02/2019
et à sa publication le : 18/02/2019
Le Maire, Michel BERIL



Accusé de réception en préfecture
019-211904305-20190215-DELIB7-2019-DE
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019